



LIVRET du CANDIDAT

*A partir de la session 2018 : nouvelle fiche
synthétique en art danse*

LES DEUX OPTIONS FACULTATIVES *DANSE* AU BAC

EPS/DANSE

ART/DANSE

LE CANDIDAT
PEUT S'INSCRIRE
AUX 2 OPTIONS

LE CANDIDAT DOIT
CONNAITRE LE
CONTENU DES 2
ÉPREUVES AVANT
DE S'INSCRIRE



Œuvre chorégraphique : « TACT ! »

C° TAFFANEL

2011/2012

MONTPELLIER

C° partenaire des enseignements artistiques facultatifs

C° partenaire des enseignements de spécialité

Ce document est réalisé par les enseignants du cercle d'étude, jurys au BAC (tous enseignants de lycées), sous la responsabilité de Didier Mesteanot (IA-IPR).

Ce document s'adresse aux candidats (sous couvert des chefs d'établissement), et a pour objectif de les guider dans le choix d'options facultatives: EPS-danse ou ART-danse.

En permettant aux candidats de mieux connaître et différencier les deux épreuves, il se donne pour but de leur éviter des erreurs d'inscription et de préparation.

Ce livret contient :

I - Une fiche comparative des 2 épreuves facultatives

II - Une présentation et une explication de l'épreuve EPS/DANSE, les textes officiels, des exemples de sujet

III - Une présentation et une explication de l'épreuve ART/DANSE, les textes officiels, des exemples de sujet.

Annexe : la fiche synthétique de l'épreuve Art-Danse.

Point important :

LES COEFFICIENTS AU BAC SONT :

COEFFICIENT 2 POUR L'OPTION choisie en n°1

COEFFICIENT 1 POUR L'OPTION choisie en n°2

Actualisation 2017 : Yves Massarotto/Chantal Saint Leger/Aurélie Bouin/Sandrine Pouget/Monique Fellerath/Amélie Rath-Garnier/Jean-François Daniel

Livret 2010:Yves Massarotto/Francine Carrascosa/Bernard Sabathe/Martine Bousquet/ Mireille Castanet/ Sylvie Fonzes/Corine Dugas/Aline Brun/ Anne-Marie Savajol / Sandrine Rey-Pouget

LES ATTENTES DES DEUX ÉPREUVES AU BAC

Ces deux épreuves sont des épreuves **scolaires** de l'éducation nationale, faisant partie des épreuves de BAC, du premier groupe d'épreuves.

» Consulter EDUSCOL, voir <http://eduscol.education.fr/cid46205/presentation-du-baccalaureat-general.html#lien1>

« Les autres épreuves du premier groupe passées en fin de terminale comprennent des épreuves obligatoires, écrites, orales et/ou pratiques selon les séries, et **des épreuves facultatives, correspondant à des options facultatives (deux au maximum).** »

« **Seuls les points excédant 10 sont retenus** et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. »

Ce qui veut dire aussi, que les points en dessous ne comptent pas en moins.

Il est donc normal, que **les attentes soient celles de l'éducation nationale, elles sont différentes des attentes des examens et concours fédéraux ou de ceux du ministère de la culture (conservatoires, diplômes EAT, etc.).**

Ce livret vous informe sur les attentes des deux épreuves du BAC, ainsi que sur leurs modalités respectives.

Comme pour l'épreuve de philosophie ou d'histoire géographie, par exemple : **vous devez répondre au sujet, que vous l'ayez étudié en classe ou en cours particulier.**

Vous n'avez pas connaissance du sujet de philosophie avant l'épreuve, il est normal que vous n'ayez pas connaissance des œuvres/sujets de danse, avant l'épreuve. Vous êtes censé avoir des connaissances et une méthodologie, en référence au programme de l'éducation nationale.

En danse, ces examens n'ont pas pour but de valider une formation réalisée dans un cours de danse extérieur à l'éducation nationale, et dont les attentes ne sont pas les mêmes.

Préparation à ces deux épreuves :

Il apparaît nécessaire d'être formé en lycée pour ces épreuves.

Un certain nombre de lycées ont des enseignements facultatifs (Art-Danse), d'autres lycées ont des enseignants référents très compétents (EPS-Danse).

Lors de l'inscription au bac, à l'automne, il appartient au candidat de prendre le *maximum d'informations avant de s'inscrire.*

Chaque candidat, doit alors essayer de se rapprocher d'une formation faite en lycée, et/ou de répondre (seul) aux exigences de l'épreuve.

LISTE DES LYCÉES AYANT UN ENSEIGNANT RÉFÉRENT

	Ville	EPS-DANSE Enseignant référent	ART-DANSE Enseignant responsable
Aude			
Lycée Dr Lacroix	Narbonne	X	ART-DANSE
Lycée Jules Fil	Carcassonne	X	
Lycée Germaine Tillion	Castelnaudary	X	
Lycée Charles Cros	Carcassonne	X	
Lycée Paul Sabatier	Carcassonne	X	
Hérault			
Lycée Jean Monnet	Montpellier	X	ART-DANSE
Lycée Joffre	Montpellier	X	
Lycée Georges Clémenceau	Montpellier	X	
Lycée Paul Valéry	Sète	X	
Lycée Charles de Gaulle	Sète	X	
Lycée Jean Moulin	Béziers	X	
Lycée Henri IV	Béziers	X	
Lycée Louis Feuillade	Lunel	X	
Lycée Georges Pompidou	Castelnau le lez	X	
Lycée René Gosse	Clermont l'Hérault:	X	
Lycée Ferdinand Fabre	Bédarieux	X	
Lycée Joseph Vallot	Lodève	X	
Gard			
Lycée Jacques Prévert	Saint Christol les Alès	X	ART-DANSE
Lycée Philippe Lamour	Nîmes	X	
Lycée Ernest Hemingway	Nîmes	X	
Lycée Alphonse Daudet	Nîmes	X	
Lycée Charles Gide	Uzès	X	
Lozère			
Lycée Chaptal	Mende	X	
P.O.			
Lycée Jean Lurçat	Perpignan	X	ART-DANSE
Lycée Pablo Picasso	Perpignan	X	
Lycée Aristide Maillol	Perpignan	X	
Lycée Charles Renouvier	Prades	X	
Lycée Rosa Luxembourg	Canet	X	

ÉPREUVE FACULTATIVE BAC EPS - DANSE

Conseils de préparation

Attention : ne pas confondre EPS-Danse et Art-Danse ! Dans les 2 cas, ces épreuves n'ont pas pour but de valider une formation réalisée dans un cours de danse extérieur à l'éducation nationale, et dont les attentes ne sont pas les mêmes. Il apparaît nécessaire d'être formé en lycée pour ces épreuves. Un certain nombre de lycées ont des enseignements facultatifs (Art-Danse), d'autres lycées ont des enseignants référents très compétents (EPS-Danse). Si des élèves se préparent dans des cours de danse, ils prennent le risque que les professeurs de danse, qui ne connaissent pas cette épreuve, ne puissent les guider à bon escient.

➡ Il est impératif de consulter le **livret du candidat** qui présente les épreuves facultatives **EPS Danse** et **ART Danse** du baccalauréat sur le site <http://disciplines.ac-montpellier.fr/eps> dans l'onglet examens/ baccalauréat/épreuves facultatives.

Nature de l'épreuve

- Une composition chorégraphique *notée sur 16 pts.*
 - Une observation de chorégraphies : le candidat observera la chorégraphie d'un autre candidat, cette observation pourra faire l'objet de questions dans l'entretien.
 - Un entretien de 15 minutes *noté sur 4 pts.*
- Ces trois temps de l'épreuve nécessitent chacun une réelle préparation.

Conseils préalables

Se cultiver : acquérir des connaissances sur l'art chorégraphique.

Voir et regarder des chorégraphies.

Apprendre à analyser une œuvre, un texte, une image.

Étudier et questionner les démarches, processus et procédés de composition chorégraphique.

Se préparer à danser sur des musiques de différents styles et en silence.

ÉPREUVE PHYSIQUE

C'est une **composition chorégraphique individuelle de 2 à 3 minutes**, préparée et réalisée sur place, le jour de l'examen, à partir d'un sujet tiré au sort.

Le sujet est de nature artistique. Son traitement repose sur l'analyse de la **démarche de composition du sujet** et la **construction d'une démarche de composition personnelle en relation avec les éléments identifiés par l'analyse du sujet.**

Le temps d'échauffement et de préparation de la composition est de **1 heure**.

Si des éléments de différents styles et techniques (danse classique, danses traditionnelles, danses urbaines etc) sont utilisés, ils doivent l'être **au service du traitement du sujet** et répondre à une **démarche de création identifiée**.

Les éléments de scénographie (costumes, accessoires, etc...) : leur utilisation ne doit pas se faire au détriment de la prestation dansée. Ils doivent être au service du sujet.

ENTRETIEN

L'entretien dure **15'**. Son évaluation porte sur les 3 rôles de **chorégraphe**, de **spectateur**, de **danseur**. Elle porte aussi sur la **culture chorégraphique et artistique** du candidat.

Conseils : anticiper et préparer des réponses aux questions possibles sur la composition.

S'entraîner à formuler synthétiquement les choix de composition opérés.

Déroulement et évaluation de l'épreuve

Conditions de l'épreuve et organisation

1. Arrivée sur les lieux de l'épreuve 30' avant l'heure de convocation

Présenter la convocation et une pièce d'identité.

2. Accès à la salle d'examen

Tirage au sort du sujet : 2 sujets sont proposés, le candidat choisit.

Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats.

Distribution de la fiche d'observation et attribution du candidat à observer.

3. Préparation corporelle et élaboration de la composition : Durée : 1h

Élaboration de la composition à partir du sujet-cŀuvre tiré au sort.

Écoute des environnements sonores au choix pour la composition (4 musiques prises dans des registres esthétiques différents, et le silence libre)

Renseignement de la fiche de création, non évaluée, qui indique au jury le titre et l'argument de la composition.

4. Présentation et observation des compositions individuellement

Présentation individuelle de la composition dans l'ordre du tirage au sort.

Observation de la composition d'un autre candidat avec le support de la fiche d'observation.

L'évaluation de la composition, notée sur 20 points et ramenée sur 16 points

- **Le chorégraphe** : 12 points

Cohérence de la composition, originalité, pertinence par rapport au sujet, traitement des éléments scéniques, de l'espace et du temps, rapport éventuel au monde sonore.

- **L'interprète (danseur)** : 8 points

La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel

La présence, l'engagement.

PAUSE : entre 10' et 30' de pause sont prévues avant l'entretien (15 mn).

Il est possible avant l'entretien de changer de tenue, de se restaurer, de réviser

5. Entretien de 15 minutes, noté sur 4 points

L'évaluation de l'entretien porte sur :

- La capacité à observer et analyser une œuvre, à expliciter sa démarche de création et les procédés de composition mis en œuvre dans la composition qu'il a créé, et à justifier ses choix
- La capacité à analyser sa pratique
- La capacité d'observation des compositions des autres candidats
- La capacité à être un spectateur actif, capable d'analyser un spectacle
- Les connaissances concernant :
 - l'histoire de la danse
 - les chorégraphes et les œuvres
 - les styles et les techniques de danse
 - les contextes culturels et artistiques.

L'OPTION FACULTATIVE ART/DANSE

ÉPREUVE

« ATTENTION »

Cette épreuve est plus difficile pour les candidats **non-inscrits en enseignements facultatifs art-danse.**



Photos Yves Massarotto Lycée JEAN MONNET MONTPELLIER

Liste des lycées proposant *un enseignement art-danse facultatif*

AUDE -	Lycée Dr Lacroix – Narbonne
GARD -	Lycée Jacques Prévert – St Cristol les Alès
HERAULT -	Lycée Jean Monnet – Montpellier
PYRENEES ORIENTALES -	Lycée Jean Lurçat - Perpignan

L'ÉPREUVE ART/DANSE: *Art-chorégraphique*

OPTION FACULTATIVE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DOMAINE DANSE

I. Nature de l'épreuve : 3 parties

- Une composition chorégraphique : de 2 à 3 minutes

Notée sur 7

Cas 1 : candidats non-inscrits en enseignements facultatifs : composition individuelle uniquement.

Cas 2 : candidats inscrits en enseignements facultatifs: composition individuelle ou composition collective : elle est présentée en solo/duo/trio ou en quatuor et les danseurs sont choisis « parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée »

- Une improvisation individuelle : de 1 à 2 minutes

Notée sur 6

- Un entretien : de 20 minutes maximum

Noté sur 7

Ces trois temps de l'épreuve nécessitent une réelle préparation.

II. Conditions de l'épreuve et remarques:

- ☞ La surface d'évolution est d'environ 8m sur 10m.
- ☞ Chaussures **tolérées si adaptées à usage** sur tapis de danse (ou sol spécifique pour la danse)
- ☞ Éclairage espace scénique lumière du jour ou lumière artificielle **non modifiable**.
- ☞ La mise en place et le retrait d'éléments de décor ou éléments scénographiques ne doivent pas excéder 1 minute (le feu est interdit, ainsi que tout élément pouvant perturber les compositions qui suivent, le candidat doit s'organiser pour remettre en ordre le plateau).
- ☞ Pour la composition, l'élève peut choisir le silence ou un environnement sonore. Ce dernier reste à l'initiative du candidat il peut être enregistré sur un support CD-Audio (c'est à dire une version gravée sur CD, enregistré en format WAV à l'exception des CD-RW) cependant il serait préférable d'utiliser le format MP3 sur une clé USB **contenant uniquement** le morceau musical préparé pour la durée de la composition. Il faut prévoir une version de secours. En cas de problème, le candidat passera dans le silence.
- ☞ Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.
- ☞ Les téléphones portables, interdits pendant l'épreuve, sont à déposer sur le bureau des jurys
- ☞ une feuille de brouillon est mise à disposition.

III. Conseils de préparation pour les 3 temps de l'épreuve

Les trois temps de l'épreuve nécessitent une réelle préparation.

- ☞ Vous devez connaître le programme, vous devez vous appuyer sur des œuvres chorégraphiques répondant aux questions, problématiques et axes du programme.
- ☞ Vous devez tenir compte de la dimension « artistique » de l'épreuve, pour votre inscription: cette épreuve nécessite des connaissances artistiques générales et spécifiques à la danse

∞ la composition :

➤ **Quel contenu ?**

- ☞ Vous devez construire votre chorégraphie autour d'un des 2 champs de questionnement définis au programme de terminale.
Vous devez pour cela, choisir et vous appuyer sur une œuvre chorégraphique de référence ou sur une danse traditionnelle écrite et référencée; vous devez composer à partir de matériaux gestuels (un ou plusieurs gestes) prélevés dans cette œuvre, matériau qui sera travaillé tout au long de votre prestation. Cette prestation ne doit pas se limiter à un enchaînement de mouvements dénués de sens.
- ☞ Toutes les techniques ou styles de danse, au service d'une idée chorégraphique sont autorisés à la condition qu'ils soient en accord avec le programme.
- ☞ Vos choix gestuels, sonores, d'espace, de costumes et d'accessoires, (de relations entre danseurs si besoin), devront être en adéquation avec votre sujet de composition.
- ☞ Vous devez tenir compte du programme afin de ne pas être « hors sujet ».

➤ **Quelles contraintes ?**

- ☞ Votre composition chorégraphique, doit impérativement être limitée dans le temps : de 2 à 3 min.
Vous serez pénalisé si vous ne respectez pas cette exigence. (2 points en moins maximum)
- ☞ Vous pouvez présenter selon votre cas un solo pour les candidats non-inscrits en enseignements facultatifs et un solo/duo/trio ou un quatuor, pour les candidats inscrits en enseignements facultatifs.
- ☞ Vous devez donner un TITRE à votre chorégraphie, différent du titre de la musique.

➤ **Vous êtes évalué en tant que *chorégraphe*, sur vos choix d'écriture**

- ☞ Vous serez pénalisé si votre chorégraphie n'est pas construite autour d'un des 2 champs de questionnement définis au programme de terminale et référencée à une œuvre chorégraphique,
- ☞ Vous serez pénalisé si le matériau gestuel prélevé n'est ni évoqué, ni travaillé, tout au long de votre prestation.
- ☞ Vos choix gestuels et sonores, vos choix d'espace, de relations entre danseurs, de costumes et d'accessoires seront évalués dans leur cohérence avec votre sujet de composition.
- ☞ Dans une chorégraphie collective (réservée aux élèves suivant les enseignements facultatifs en lycée), le jury évaluera les relations entre les danseurs.

➤ **Vous êtes évalué en tant que « danseur/interprète » Vos qualités d'interprète** (présence, écoute et engagement), au service de votre composition, ainsi que vos *qualités corporelles et vos états de corps*, seront évalués par le jury.

➤ **Quelques pistes de réflexion ?**

- ☞ Vous devez réfléchir à l'axe choisi dans le programme et aux choix des œuvres chorégraphiques supports.
- ☞ Vous devez réfléchir au choix de l'œuvre de référence qui est le support de votre composition.
- ☞ Vous devez connaître cette œuvre, l'avoir analysée.
- ☞ Vous devez étudier particulièrement la question au programme, à laquelle appartient cette œuvre.
- ☞ Vous pouvez, si vous le désirez, préparer un « story-board » pour construire et expliciter votre composition chorégraphique.

∞ **L'improvisation :**

➤ **Quel contenu ?**

- ☞ **Vous réaliserez** une composition chorégraphique individuelle d'une durée d'une à deux minutes à partir d'un sujet tiré au sort, en rapport les 2 champs de questionnement du programme et les matériaux gestuels.
- ☞ **Vous devrez faire des choix** de composition (gestuels/sonores/d'espace/) judicieux en tant que chorégraphe.

➤ **Quelles contraintes ?**

Vous serez pénalisé si vous ne respectez pas le temps imposé (2 points maximum).

➤ **Quelques pistes de réflexion ?**

Vous devez réfléchir à comment formuler les choix fait pour la composition et l'improvisation pour vous préparer l'entretien.

∞ **L'entretien**

➤ Vous devez, **vous cultiver et connaître l'art chorégraphique.**

➤ **Etudier le programme, les champs de questionnement, les œuvres en lien avec le programme**

- Se questionner par rapport au programme est indispensable
- Etudier les questions au programme
- Connaître l'histoire de la danse

- Apprendre à analyser un texte, une image
 - Appréhender les notions fondamentales de référence de la danse définies dans le programme (Les procédés d'élaboration de l'œuvre/ Les modes de réception esthétique/ Le corps en mouvement)
- **Traiter le sujet :**
- Quels sont les gestes que l'on peut retirer d'une œuvre et/ou du sujet?
 - Qu'est-ce que cela peut évoquer d'une manière générale ? Pour moi ?
 - Que me suggère ce sujet ?
 - Comment vais-je organiser et lier ces éléments pour trouver du sens à ce que je vais danser ?
 - Quel espace choisir ? Quel temps ? Quel flux ?
 - Se préparer à danser sur des musiques de styles différents et en silence
- Se construire une **culture chorégraphique afin de devenir un spectateur averti** : il vous est vivement recommandé, pour construire votre culture chorégraphique, d'assister à des spectacles de danse, expositions, concerts... en cours d'année.

A ÉVITER

- L'absence de fiche synthétique,
- Un son et un CD non travaillé, non conforme à la règle et comportant d'autres sons que celui de votre chorégraphie,
- L'absence de connaissances sur le programme,
- Le non traitement d'un des deux champs de questionnement au programme (hors sujet),
- L'absence de rapport aux œuvres chorégraphiques,
- Le non traitement du sujet, le hors sujet entraînant l'annulation des autres critères de notation,
- La reprise de la composition chorégraphique « telle quelle », dans l'improvisation, sans que les choix de gestes, d'espace ou de relations à l'univers sonore ne soient justifiés au regard du sujet de l'improvisation,
- L'utilisation de gestes mimés et non transformés ou non dansés.

IV. Déroulement et évaluation de l'épreuve

1. ARRIVEE sur les lieux de l'épreuve 30' avant l'heure de convocation.

Présenter :

- la convocation et la pièce d'identité,
- Le support sonore CD au format Wave ou clé USB au format mp3 (vide de tout autre fichier),
- La fiche synthétique renseignée qui fait état de son travail en lien avec le programme de terminale et la culture chorégraphique (note de service n° 2012-038 du 6-3-2012),
- Elle doit préciser le titre de la chorégraphie et les œuvres étudiées, une au moins par champs de questionnement,
- Le candidat doit apporter un extrait vidéo de 30'' ou 5 photographies maximum représentatives de l'œuvre choisie,
- La fiche synthétique peut être complétée par une feuille A4. Les dossiers peuvent être utilisés à l'entretien mais ne seront pas lus par le jury.

2. ACCES A LA SALLE D'EXAMEN :

- accès aux vestiaires,
- accès à l'espace de danse : préparation corporelle et prise du plateau (30'),
- essai du son.

3. PRESENTATION DE LA COMPOSITION : tous les candidats passent les uns après les autres**L'évaluation de la composition : 7 points**

« *Élaborée en cours d'année, la composition chorégraphique interprétée, témoigne des outils gestuels, syntaxiques et stylistiques acquis dans le cadre du programme de terminale et met en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation* ».

- *Le chorégraphe : inventivité et cohérence de la composition ; procédés d'élaboration en lien avec le programme : écriture chorégraphique et ses paramètres, les procédés et processus de composition, la composition spatiale et temporelle, la scénographie, les relations entre danseurs*
- *L'interprète : matière dansée et registres de l'interprétation*

NB : en cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues. (Jusqu'à 2 points en moins maximum)

4. PAUSE : 5' de pause sont prévues entre les épreuves, vous pouvez :

- ☞ Changer de tenue
- ☞ Vous restaurer

5. EPREUVE D'IMPROVISATION INDIVIDUELLE : pour tous les candidats

- Le candidat réalise une prestation individuelle à partir d'un sujet tiré au sort au début de la préparation.
 - Les sujets proposés sont « induits par le programme de la classe terminale », en relation avec le champ anthropologique du geste et les deux champs de questionnement de la classe de terminale (C.F. B.O.). Le champ de questionnement concerné figurera sur le sujet.
 - "les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images", en rapport avec le Geste et le Programme.
 - Le candidat choisira de traiter un seul sujet.
- La prestation doit durer entre 1 et 2 minutes. Un top sonore est donné pour tous à 1 minute et pour les candidats qui ont choisi le silence à 2 minutes
- Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer SEUL son improvisation individuelle, à partir du moment où il a son sujet.
- L'écoute musicale passe en boucle pendant les 30' (2 musiques prises dans des registres esthétiques différents et le silence).
- L'annonce du choix d'accompagnement musical et du sujet au jury se font à la fin du temps de préparation juste avant la prestation.
- **L'évaluation de l'improvisation**
 - *Le chorégraphe : inventivité et cohérence de la composition ; procédés d'élaboration en lien avec le programme : écriture chorégraphique et ses paramètres, les procédés et processus de composition, la composition spatiale et temporelle,*

- *L'interprète : matière dansée et registres de l'interprétation.*

Le traitement du sujet tiré au sort :

- *l'exploitation du Geste jouant sur la diversité, l'approfondissement, la description, mais aussi sur le traitement de l'espace et du temps, des éléments scéniques et du rapport éventuel à la musique.*
- *la mise en cohérence du propos en lien avec le ou les gestes choisis.*

6. **PAUSE** : 5' de pause sont prévues entre les épreuves, vous pouvez :

- Changer de tenue
- Vous restaurer

7. **ENTRETIEN** : **individuel**, pour tous les candidats

- Cet entretien a un temps minimum de 15' et peut durer jusqu'à 20'.
- L'entretien est organisé en deux temps successifs et l'évaluation de l'entretien repose sur les deux temps

« Le premier permet de revenir sur la pratique chorégraphique du candidat dont témoigne la première partie de l'épreuve ; le second interroge ses compétences culturelles »

- Premier temps - entretien sur la pratique chorégraphique :

« Le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation précédemment présentées. » « Autant que de besoin, il est amené à citer ses sources et références. »

« Les questions posées l'amènent à témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique. »

- Second temps - entretien sur les compétences culturelles :

« Le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse ». Dans la culture chorégraphique, le rôle de spectateur est prépondérant : extrait B.O.

« Comme spectateur, il se dote d'outils d'observation et d'analyse en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif. Il développe un regard sensible et critique, nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées. »

« Les modalités de l'observation : lecture sensible et lecture référencée, description, premiers critères d'analyse des œuvres, premiers outils d'analyse du mouvement dansé, verbalisation orale ou écrite, etc. ;

- les niveaux de l'analyse : débuts d'interprétations et de mises en perspective

- L'entretien s'appuie pour partie sur la fiche synthétique d'une page maximum présentée au jury.
ATTENTION : cette fiche est obligatoire pour passer l'épreuve.

Les textes art/danse

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE : NOR : MEN1206007N note de service n° 2012-038 du 6-3-2012 MEN - DGESCO A2-1

Épreuves de spécialité en série littéraire et **épreuves facultatives** d'arts plastiques, de cinéma audiovisuel, de danse, d'histoire des arts, de musique et de théâtre à compter de la **session 2013**. *En savoir plus :*

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

PROGRAMME : NOR : MENE1019677A arrêté du 21-7-2010 - J.O. du 28-8-2010 MEN - DGESCO A1-4
Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme d'enseignement obligatoire au choix d'arts en classe de première littéraire, d'enseignement de spécialité au choix d'arts en classe terminale littéraire et **d'enseignement facultatif d'arts au cycle terminal** des séries générales et technologiques. *En savoir plus :*

<http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html>

COMPETENCES ATTENDUES :

LES TEXTES DEFINISSANT LES COMPETENCES ATTENDUES

CLASSE DE TLE : Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010 *En savoir plus :*

http://media.education.gouv.fr/file/special_9/20/3/danse-facultatif_155203.pdf

PROGRAMME

👉 LA FICHE SYNTHETIQUE OBLIGATOIRE A REMPLIR

Voir la fiche page suivante.

L'épreuve est gérée par deux B.O. : le BO programme et le BO organisateur de l'épreuve

B.O. programme extraits : Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

🎨 « Composante pratique »

« *En cycle terminal*, l'enseignement facultatif de la danse permet d'acquérir et d'approfondir des compétences pratiques dans le cadre d'une triple expérience de danseur, de chorégraphe et de spectateur.

- Comme danseur, il **pratique et analyse différents usages du geste** : dansé, quotidien, professionnel, sportif, recyclé, transformé, etc. Il développe des **capacités d'appropriation, de transformation et d'interprétation du matériau gestuel**.

- Comme chorégraphe, il **repère les éléments de l'écriture chorégraphique**, les organise pour élaborer une phrase puis plusieurs phrases, et enfin un fragment chorégraphique ; il **fait des choix et les argumente**.

- Comme spectateur, il se **dote d'outils d'observation et d'analyse** en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif.

Il développe un **regard sensible et critique, nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées**. »

🎨 « Composante culturelle »

« Elle se déploie selon **deux axes complémentaires**. »

« - Le premier questionne les pratiques de la danse et permet de **découvrir et connaître quelques œuvres chorégraphiques patrimoniales et contemporaines**. Il amène l'élève à affirmer progressivement ses choix artistiques et esthétiques comme à relier son activité de danseur à des questions fondamentales posées par la danse et les autres domaines de la création artistique.

En outre, il apprend à **extraire les traits saillants d'une œuvre pour s'en servir dans son propre travail, de manière allusive ou comme référence culturelle**.

-Le second axe permet à l'élève de **s'approprier des références culturelles** lui permettant de consolider et de faire évoluer sa pratique de danseur, de chorégraphe et de spectateur. »

« Cette double approche permet de **découvrir, connaître, s'approprier et utiliser les courants artistiques majeurs et la création chorégraphique**. »

« **Prioritairement adossée aux œuvres**, elle tire également parti de la rencontre des artistes comme des professionnels qui les entourent, notamment en lien avec la programmation locale et les sources documentaires accessibles dans l'environnement du lycée. »

« L'élève est amené à investir des champs de questionnement spécifiques à la danse. »

« Quatre champs de questionnement sont abordés durant les deux années du cycle terminal. »

Classe terminale

- « **Danse et partis pris corporels** » : constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés.

- « **Danse et société contemporaine** » : l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques

ÉPREUVE / PROGRAMME

BO de l'épreuve : note de service n° 2012-038 du 6-3-2012

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat :

- la maîtrise d'un ensemble de repères relatifs à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse ;
- la capacité à mobiliser des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique ;
- sa connaissance et sa pratique de la danse nourries, notamment, d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.

BO programme de terminale: Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

La composition doit obligatoirement être en relation avec le champ anthropologique du geste : deux champs de questionnement

1- « Danse et partis pris corporels » :

« Constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés. »

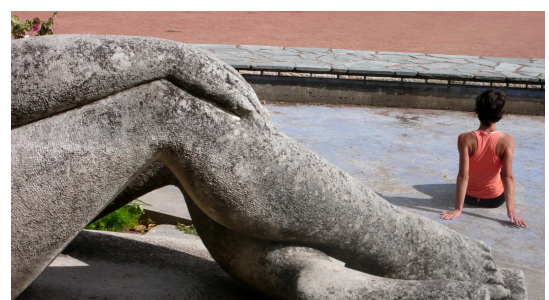


2- « Danse et société contemporaine » :

« L'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques. »



ATTENTION : cette épreuve est plus difficile pour les candidats non-inscrits en enseignements facultatifs art-danse. Certains lycées proposent de suivre les enseignements facultatifs et préparent à l'épreuve (4 lycées dans l'Académie)





FICHE SYNTHÉTIQUE POUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE ART DANSE 2018

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
Lycée : _____

Candidat inscrit dans un enseignement art danse (inscrire le nom des partenaires)

Solo	Duo	Trio	Quatuor
	-	-	-

Candidat non inscrit dans un enseignement art danse : Solo obligatoire

ŒUVRES ÉTUDIÉES

Champs de questionnement	« <i>Danse et partis pris corporels</i> » Constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés.	« <i>Danse et société contemporaine</i> » L'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques
Œuvres	Titre : Chorégraphe : Année de création :	Titre : Chorégraphe : Année de création :
Œuvres	Titre : Chorégraphe : Année de création :	Titre : Chorégraphe : Année de création :

Au moins une œuvre par champ de questionnement doit être abordée.

« **Œuvre chorégraphique** » : œuvre clairement identifiée (écrite ou référencée) comme appartenant au patrimoine chorégraphique récent, ancien, traditionnel ou rituel.

PROJET CHORÉGRAPHIQUE

Œuvre chorégraphique choisie pour construire la composition

Titre :

Nom du chorégraphe :

Année de création :

Champ du programme choisi (entourer) :

Danse et partis pris corporels ou *Danse et société contemporaine*

Titre de votre composition :

Matériau gestuel :

Quel(s) geste(s) avez-vous prélevé dans l'œuvre chorégraphique de référence ?

Support sonore (entourer)

Silence ou Support sonore. Titre et référence :

IMPORTANT :

- Le candidat doit apporter cette fiche synthétique renseignée le jour de l'épreuve.
- un extrait vidéo de 30'' ou 5 photographies maximum, représentatif de l'œuvre choisie
- Plateau d'évolution : 8m sur 10m
- Le candidat doit apporter sur clé USB (vide de tout autre fichier) : le support sonore si il y en a un, au format mp3

ACTIVITÉS AUTOUR DE LA DANSE

Spectacles fréquentés :

Rencontres d'artistes ou de professionnels :

Exposés ou recherches personnelles (internet, vidéo, livre...) :

Conférences suivies :

Participations à des événements artistiques :